



Déclarations et Discours

No 84/17

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Déclaration du Dr Jim Hawkes, député, représentant canadien à la Troisième Commission de la trente-neuvième session de l'assemblée générale des Nations unies, à New York, le 6 décembre 1984.

Les États membres savent que le régime politique canadien est démocratique et qu'il favorise de francs débats entre partis politiques qui s'efforcent sans cesse de se faire porter au pouvoir. En dernière analyse, ce sont les électeurs qui décident des changements de gouvernement. Ce qui ne change pas, et qui ne changera pas, malgré la présence au pouvoir d'un nouveau parti politique, c'est l'engagement très ferme pris par le peuple et le gouvernement du Canada envers la définition, l'universalisation et la protection des droits de la personne.

Cet engagement repose sur la prémisse que l'individu doit être investi de ces droits. Et pour que cela se réalise, l'individu doit disposer de moyens l'encourageant sans cesse à porter un jugement critique sur les lois et les pratiques administratives de son pays. Ce système donne chez nous de bons résultats. À coup sûr imparfait, il tend néanmoins à la perfection du fait qu'il implique une évolution constante puisqu'il incite le citoyen à se prononcer sur le bien-fondé des lois et pratiques en cours. C'est un système qui vise à obliger le gouvernement à respecter non seulement les droits de la majorité, mais aussi — et cela est peut-être plus important encore — ceux des minorités. Nous cherchons constamment à étouffer le germe de tyrannie qui existe dans toute institution et qui pourrait porter nos dirigeants à croire que les responsabilités de l'État ont une importance telle qu'elles justifient l'outrage aux droits de l'individu. L'histoire enseigne qu'en pareille situation les peuples, tôt ou tard, prennent les armes et se débarrassent de ceux qui les oppriment. Mais, trop souvent, cela signifie effusions de sang, morts et démembrement des familles et des collectivités.

À notre avis, l'évolution est préférable à la révolution. Nous participons à ces délibérations aujourd'hui dans l'espoir que nos observations permettront à la communauté internationale d'élaborer des normes plus valables et de trouver des moyens plus efficaces pour les faire respecter.

De nos jours, il n'est pas difficile de voir que les violations les plus flagrantes des droits garantis par la Charte des Nations unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme surviennent dans des États qui ont un régime totalitaire ou à tendance totalitaire. Dans ces pays, toute résistance armée tend à s'accompagner d'une multiplication rapide et très alarmante des manquements à la garantie des droits et libertés.

Les régimes qui encouragent l'individu à exprimer librement et ouvertement des divergences d'opinion face à ceux qui le dirigent tendent à donner naissance à des gouvernements qui deviennent les meilleurs défenseurs des droits énoncés dans la Charte des Nations unies. Le respect de la dissidence politique amène le respect de la dissidence dans d'autres sphères d'activités; en un mot, c'est un facteur de progrès. Dans ce contexte, les gouvernements qui deviennent trop insensibles aux droits de l'individu